

PREFECTURE de l'INDRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

CERTIFICAT SANITAIRE POUR LES ANIMAUX DE L' ESPECE PORCINE POUR LE RASSEMBLEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2017 A EGUZON CHANTOME (36)

- à délivrer dans les 10 jours précédant l'ouverture de la manifestation
- à tenir à disposition, pendant toute la durée du rassemblement, du vétérinaire sanitaire, de l'organisateur et des agents des services vétérinaires.

Je, soussignévétérinaire sanitaire à
certifie que les (**nombre en lettre**)porcins **dont le signalement est mentionné au dos**, que M.....demeurant à, ayant comme N° de cheptelm'a présentés comme faisant partie de son exploitation,

I - Proviennent d'une exploitation

- officiellement indemne de maladie d'Aujeszky
- indemne depuis au moins 30 jours de S.D.R.P. (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin) ou régulièrement contrôlé négatif vis-à-vis de ce virus.

II - Remplissent, ce jour, eux-mêmes les conditions suivantes :

- Etre identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur ;
- Ne présenter aucun signe clinique de maladie d'Aujeszky;
- Ne présenter aucun signe clinique de maladie S.D.R.P. (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin)
- Ne pas être vaccinés contre le virus S.D.R.P. (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin)
- Ne présenter aucun signe clinique de maladie contagieuse ou signe permettant de suspecter une maladie contagieuse
- *Autres conditions à préciser suivant le règlement intérieur de chaque manifestation*

Vu pour les points I et II, fait àle

Le Vétérinaire sanitaire (cachet et signature)

SIGNALEMENT DES ANIMAUX

Nombres d'animaux :.....

Race :

Numéros d'identification :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait àle

Signature de l'éleveur